



Le code de bonne conduite

Septembre 2026

ENEDIS

Le code de bonne conduite

Dans le cadre du service public de l'électricité, Enedis assure la desserte rationnelle du territoire en électricité ainsi que l'accès au réseau de distribution et aux données qu'elle détient, dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires.

En tant que gestionnaire du réseau de distribution et suivant les cahiers des charges des concessions, elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle facilite la transition écologique en accompagnant les territoires et les clients dans le raccordement de leur production d'électricité d'origine renouvelable et de leurs nouveaux usages de l'électricité.

Enedis réalise les raccordements, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Quel que soit le fournisseur choisi par le client, elle délivre la même qualité de service. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Enedis a établi, comme le prévoit la loi, un code de bonne conduite. Celui-ci précise le cadre permettant de réaliser les missions et activités précédentes dans l'intérêt de tous et de mettre en œuvre les règles de bon fonctionnement du marché de l'électricité.

Nous nous engageons à respecter et faire respecter à chaque niveau de l'entreprise les principes et engagements du code de bonne conduite, afin de porter et faire vivre au quotidien le service public de l'électricité pour tous les clients et parties prenantes d'Enedis.

Les membres du Directoire,

Marianne Laigneau



Hervé Champenois



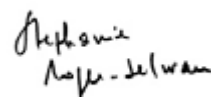
Olivier Duhagon



Mathias Povse



Stéphanie Roger-Selwan





Les principes

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Enedis fournit à ses clients, placés dans la même situation, un traitement et un service identiques de façon à ne pas en favoriser certains au détriment d'autres. Il en est de même pour les autres acteurs du marché.

OBJECTIVITÉ

Pour servir ses clients et les autres acteurs du marché, Enedis s'appuie sur des référentiels issus de textes reconnus et publiés, qu'ils soient de nature juridique ou basés sur des règles techniques et clientèles avérées.

PROTECTION DES INFORMATIONS

Enedis assure la protection des informations d'ordre économique, commercial, industriel, financier ou technique, qu'elle détient au titre de ses missions et dont la communication serait de nature à porter atteinte aux règles d'une concurrence libre et loyale. Enedis respecte également la réglementation liée aux données à caractère personnel.

INDÉPENDANCE

Les responsables d'Enedis gèrent de façon indépendante les activités et les ressources humaines, techniques et financières associées à ses missions de gestionnaire de réseau, sous réserve des droits de supervision économique de son actionnaire EDF, et d'un recours possible à des prestations du Groupe faisant l'objet d'une contractualisation aux conditions de marché.

TRANSPARENCE

Enedis publie et communique auprès de ses clients et des autres acteurs du marché les informations utiles pour leur prise de décision et le suivi du traitement de leurs demandes.

DISTINCTION D'IMAGE

Dans ses pratiques de communication et sa stratégie de marque, notamment auprès des consommateurs, des producteurs et des fournisseurs, Enedis s'oblige à assurer une distinction entre ses activités et celles des autres entités du groupe EDF placées en concurrence.

Les engagements

RELATIONS CLIENTS

Raccordement au réseau

- Communiquer au demandeur les conditions techniques, contractuelles et financières du raccordement, le jalonement et le suivi des travaux
- Présenter au demandeur, en toute transparence et neutralité, les différentes solutions techniques possibles en matière de raccordement d'une infrastructure de recharge de véhicule électrique
- Conduire les études et la réalisation des raccordements selon des procédures, dispositions techniques et financières transparentes, objectives et non discriminatoires

Utilisation du réseau et acheminement de l'énergie

- Communiquer à chaque utilisateur, sur sa demande, les éléments qualitatifs et quantitatifs pris en compte dans la gestion de son contrat
- Réaliser les opérations de changement de fournisseur de façon non discriminatoire, dans un délai maîtrisé ou souhaité par le client
- Réaliser les interventions techniques et d'exploitation, notamment en cas d'interruptions de fourniture ou de crise, de façon transparente et non discriminatoire

Traitement des réclamations

- Informer sur la marche à suivre, les procédures de traitement et les recours possibles
- Communiquer les éléments de réponse dans des délais maîtrisés (15 jours en moyenne)

Protection et accès aux données

- Mettre en œuvre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité et la protection des informations et données associées au réseau, aux raccordements, à l'acheminement de l'énergie et au comptage
- Donner accès aux informations et aux données détenues par le gestionnaire de réseau dans un cadre réglementaire avec objectivité, transparence et sans discrimination, au regard des demandes exprimées par les clients et parties prenantes

Communication

- Informer les clients et les autres acteurs sur les missions et les attributions d'Enedis dans l'organisation du marché de l'électricité
- Informer les clients sur les prestations d'Enedis et les modalités pour y accéder
- Publier et mettre à jour sur le site Internet Enedis tous les documents de référence fondant l'objectivité et la bonne compréhension de ses prestations
- Chaque collaborateur ou représentant d'Enedis porte les principes et engagements de bonne conduite dans sa relation avec les clients et acteurs du marché

RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT

- La mise en œuvre du code de bonne conduite et des engagements associés est placée sous la responsabilité des dirigeants d'Enedis
- Les dirigeants d'Enedis établissent annuellement un Plan d'Actions Unique au vu des rapports de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et du responsable de la conformité d'Enedis. Ce plan est communiqué à la CRE. La revue de ce plan figure au programme annuel des instances de gouvernance
- Au sein des métiers, les acteurs et les responsables de processus d'Enedis assurent la prise en compte du code de bonne conduite dès la conception et dans la conduite des processus et activités
- Les directeurs métiers nationaux et les directeurs d'Enedis en région sont assistés par des correspondants code de bonne conduite. Ils établissent chaque année, en référence au code de bonne conduite et au Plan d'Actions Unique, leur programme de conformité adapté à leur contexte et l'intègrent dans le pilotage de leur direction ou unité
- Au-delà d'un suivi régulier, chaque entité dresse un bilan en fin d'année et une auto-évaluation de son programme de conformité. Ces éléments sont transmis au responsable de la conformité d'Enedis
- L'ensemble des collaborateurs d'Enedis est formé au code de bonne conduite

Le responsable de la conformité d'Enedis

Comme le prévoit la loi, Enedis est dotée d'un responsable de la conformité, chargé de veiller à la conformité des pratiques du gestionnaire de réseau au regard du code de bonne conduite.

Le responsable de la conformité d'Enedis, au sens du code de l'énergie, est Monsieur Olivier CHATILLON.

Il est accompagné de collaborateurs au sein de la Mission Conformité au code de bonne conduite qu'il dirige.

Le responsable de la conformité est en relation régulière avec les dirigeants nationaux, régionaux et leurs collaborateurs. Il anime le réseau national des correspondants code de bonne conduite.

Il établit et réalise son programme de contrôle.
Il rédige, présente à la CRE et publie le rapport annuel de mise en œuvre du code de bonne conduite d'Enedis.

M. Olivier CHATILLON
Responsable de la Conformité

4, place de la Pyramide
92030 Paris La Défense
@ : olivier.chatillon@enedis.fr

D'AUTRES INFORMATIONS SUR LE CODE DE BONNE CONDUITE SUR :

<http://www.enedis.fr/le-code-de-bonne-conduite>



- Articles L. 111-61 et L. 111-62 du code de l'énergie :

« La société gestionnaire d'un réseau de distribution d'électricité qui dessert [...] plus de 100.000 clients [...] réunit dans un code de bonne conduite, adressé à la Commission de régulation de l'énergie, les mesures d'organisation interne prises pour prévenir toute pratique discriminatoire en matière d'accès des tiers au réseau et [...] aux données qu'elle détient ». [...]

« [Elle] se dote d'un responsable de la conformité chargé de veiller au respect des engagements fixés par le code de bonne conduite [...]. Il établit chaque année un rapport de mise en œuvre du code de bonne conduite qu'il présente à la Commission de régulation de l'énergie.

Son rapport est rendu public ».

- Article 20 III des statuts d'Enedis S.A.

« Le président du directoire est responsable de la définition et de la mise en œuvre du code de bonne conduite, prévu au 2° de l'article L111-61 du code de l'énergie.

Le responsable de la conformité en rend compte annuellement à la Commission de régulation de l'énergie, conformément à l'article L111-62 du même code. Il a accès à toutes réunions utiles à l'accomplissement de ses missions ».

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 42 000 personnes. Au service de 39,6 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, les opérations de comptage d'électricité (production et consommation) et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité. Entreprise à mission depuis juin 2023, Enedis a pour raison d'être : "Agir pour un service public de la distribution d'électricité innovant, performant et solidaire. Raccorder la société au défi collectif d'un monde durable."

 [enedis.officiel](https://www.facebook.com/enedis.officiel)

 [@enedis](https://twitter.com/enedis)

 [enedis.officiel](https://www.youtube.com/enedis.officiel)

ENEDIS

Enedis
4, place de la Pyramide
92030 Paris La Défense
[enedis.fr](https://www.enedis.fr)

SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 €
R.C.S. de Nanterre 444 608 442
© Enedis